



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

—
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 21 avril 2021

Promotion de l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme

—

Programme d'intégration cantonal pour les années 2022 à 2023 (PIC 2bis)

Table des matières

I. Contexte	3
II. Mise à jour et développements des domaines d’encouragement	4
1. Pilier 1 : Information et conseil	4
1.1. Primo-information et besoins en matière d’encouragement de l’intégration	4
1.2. Conseil.....	7
1.3. Protection contre la discrimination	8
2. Pilier 2 : Formation et travail	10
2.1. Langue.....	10
2.2. Petite enfance	11
2.3. Aptitude à la formation et employabilité	13
3. Pilier 3 : Communication et intégration sociale	14
3.1. Interprétariat communautaire et médiation culturelle	14
3.2. Vivre ensemble.....	15
III. Liste des abréviations	18
IV. Annexes	20

I. Contexte

Depuis 2014, tous les cantons suisses mettent en œuvre la politique d'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme par le biais de programmes cantonaux – les PIC. Dans le canton de Fribourg, le mandat de réalisation des PIC a été confié à la Direction de la sécurité et de la justice DSJ, à laquelle le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR est rattaché, et à la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS, à laquelle le Service de l'action sociale SASoc est subordonné. En principe, un PIC dure quatre ans. Cependant, afin de pouvoir faire converger ce programme avec l'Agenda Intégration Suisse AIS, mis en œuvre à partir de 2019, et d'en tirer des premiers apprentissages, le PIC 2bis s'étendra sur deux ans, soit de 2022 à 2023.

Pour le canton de Fribourg, le PIC 1 (2014-2017) a été un vecteur de construction, le PIC 2 (2018-2021) une opportunité de développer le dispositif en place. A signaler que le lancement de l'AIS a donné suite à des collaborations encore plus étroites entre l'IMR et le SASoc (p. ex. dans la primo-information, la petite enfance et le vivre ensemble). Le PIC 2bis permettra, quant à lui, de consolider les acquis et poser les bases du PIC 3. Les objectifs stratégiques sont communs à tous les cantons et s'inscrivent dans la continuité car ils sont restés inchangés depuis le PIC 2.

Les processus suivants ont été initiés en 2018 et seront renforcés de 2022 à 2023 :

- > **Une coordination affermie entre les services de l'Etat, par le biais de :**
 - > l'instauration d'une plateforme interdisciplinaire dans le domaine de la petite enfance qui participe d'ores et déjà à une meilleure collaboration entre les services concernés ;
 - > des séances ad hoc avec le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA en vue d'une répartition encore plus concertée des subventions ;
 - > une communication Covid-19 conjointe entre l'IMR, le SASoc et le SOPFA.
- > **Des collaborations consolidées avec les communes :**
 - > la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg pour la mise en route d'un programme d'intégration communal 2018-21 ;
 - > la nomination, en 2018, d'une déléguée à la cohésion sociale par la commune de Villars-sur-Glâne ;
 - > la mise en place d'échanges (en principe deux fois par année) entre l'IMR et les déléguées communales. En fonction des thématiques et des besoins, le SASoc y participe également ;
 - > en 2020, une enquête s'adressant aux répondant-e-s communaux pour sonder leur avis sur les soirées d'informations et d'échanges proposées par l'IMR ;
 - > la distribution de la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » par l'IMR, une fois par année et directement auprès des administrations communales.
- > **Des partenariats renforcés avec les acteurs du terrain (associations, organisations, milieux économiques, etc.) :**
 - > l'implication des porteurs de projets dans l'organisation d'une Semaine contre le racisme consacrée à une thématique spécifique ;
 - > la mise en place d'un programme co-construit entre les partenaires en faveur de la petite enfance et des compétences parentales, en vue d'atteindre les nouveaux objectifs de l'AIS ;
 - > la mise sur pied d'une plateforme d'échanges avec les centres accrédités « fide » ;
 - > l'extension des collaborations avec les entreprises et d'autres organismes pour renforcer l'insertion professionnelle des personnes migrantes, notamment de celles relevant du domaine de l'asile et des réfugiés (plateforme FRintegration.ch, Prix Migration et Emploi, structures de formation appliquée « La Salamandre » et « Le Vidocq » ; capsules vidéos relatives à [l'emploi](#) et à [l'intégration sociale](#)).

> **Des enjeux spécifiques :**

- > le décloisonnement de projets en termes de publics cibles (accessibles à toute personne migrante) ;
- > la transition du « Vivre ensemble » vers l'« Agir ensemble » afin de favoriser l'émergence de projets portés par des organisations représentant les différentes parties prenantes (en premier lieu, les publics cibles) et la prise de conscience que l'intégration et la cohésion sociale concernent l'ensemble de la population ;
- > le renforcement de la prévention du racisme par une augmentation et une diversification des partenariats, des plateformes d'échanges et de formation, l'organisation d'une Semaine contre le racisme thématique et co-construite ainsi que l'engagement d'un-e stagiaire soutenant l'équipe de l'IMR pour ce domaine spécifique ;
- > un meilleur pilotage des dispositifs, notamment dans le domaine de l'asile, grâce au développement d'indicateurs qui sont progressivement mis en place ;
- > le renforcement de la coordination de l'intégration au SASoc en vue de la mise en œuvre de l' AIS, notamment ;
- > le développement de prestations de promotion et de renforcement de la santé mentale pour les publics fragilisés relevant du domaine de l'asile et des réfugiés, en collaboration avec les associations ainsi que le Service de la santé publique SSP dans le cadre du programme cantonal de promotion de la santé mentale ;
- > le développement d'accompagnements sociaux spécifiques dans le domaine de l'asile et des réfugiés pour permettre aux personnes de découvrir des prestations d'intégration dans plusieurs domaines ;
- > la mise en œuvre d'« Envole-moi », un programme d'encadrement et d'intégration pour les mineur-e-s et jeunes non accompagnés jusqu'à 25 ans, caractérisé par la mobilisation d'équipes socioéducatives et un travail fondamental de coordination du réseau d'intervenant-e-s ;
- > la consolidation et la simplification des relations entre l'Etat et ses partenaires. Par conséquent, il convient d'envisager, en prévision du PIC 3, davantage de contrat de prestations qui permettent un financement plus global et qui allègent la charge administrative.

II. Mise à jour et développements des domaines d'encouragement

1. Pilier 1 : Information et conseil

1.1. Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

Durant le PIC 2bis, la primo-information concernant le public de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration LEI continuera à s'appuyer principalement sur l'action des communes, premiers et essentiels partenaires en la matière. La pertinence de cette approche a été confirmée durant le PIC 2. Elle se concrétise à différents niveaux : information individuelle (au guichet des administrations) et collective (dans le cadre de séances d'accueil pour un certain nombre de communes). L'IMR conseille de manière régulière et proactive les communes en termes de primo-information. Elle est à leur disposition pour toute question. La brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue », disponible en onze langues, dont en français, langage simplifié (une première en Suisse), a démontré son utilité durant le PIC 2. Actuellement, la version en allemand, langage simplifié, est en cours d'élaboration. Durant le PIC 2bis, elle restera le principal outil que l'IMR mettra à disposition des communes. La livraison annuelle de la brochure en mains propres permet à l'IMR de cultiver le contact avec les administrations communales et de recueillir leurs besoins.

Durant le PIC 2bis, à la convergence des domaines « Primo-information » et « Conseil », il est prévu de renforcer les liens avec les répondant-e-s communaux en intégration et de mieux faire connaître à ces derniers l'offre existante en matière d'intégration et de prévention du racisme.

En complément de la brochure, des outils ad hoc et déterminés selon les besoins du moment et du terrain pourront être proposés aux communes ainsi qu'aux associations partenaires pour les soutenir dans leur travail d'accueil et de diffusion d'une information cohérente et de qualité. A noter encore que l'IMR s'est doté d'une page Facebook durant le PIC 2. Cette dernière, en soutien du site Internet, permet de communiquer de nombreuses informations utiles, dont un certain nombre destiné aux primo-arrivant-e-s.

L'appel à projets « Accueil et informations » est le second axe sur lequel l'IMR continuera à s'appuyer. Ayant fait ses preuves durant le PIC 2, il permet de répondre à des enjeux précis et concrets, décelés sur le terrain. Pour rappel, il est ouvert aux communes, aux associations et aux structures étatiques.

Les besoins en primo-information se rejoignant souvent pour ce qui est des publics LEI et Loi fédérale sur l'asile LAsi. L'IMR et le SASoc continueront à travailler en étroite collaboration, intelligence et synergie. Des séances dédiées à ce sujet se tiendront sur une base régulière.

De manière transversale et connexe, l'IMR et le SASoc relèvent plusieurs défis identifiés durant le PIC 2, notamment en raison de la crise Covid-19 :

- > stimuler et renforcer le rôle de relais des communes en tant que premier contact pour les nouveaux habitant-e-s ;
- > mieux connaître les stratégies et les mesures mises en place par les communes pour accueillir les nouveaux habitant-e-s ;
- > faire encore davantage connaître les prestations de l'IMR et du SASoc en termes de primo-information auprès des communes et d'autres partenaires ;
- > poursuivre et renforcer les liens entre les domaines « Primo-information » et « Conseil » ;
- > renforcer la transmission d'informations par les réseaux sociaux et par l'utilisation du canal des communautés selon des thèmes spécifiques ;
- > adapter la transmission d'informations en fonction des publics, de leurs ressources et de leurs besoins ;
- > mobiliser les technologies de l'information actuelles pour diffuser les renseignements utiles.

Dans une logique de continuité, les mesures énumérées ci-après resteront inchangées par rapport au PIC 2 et seront reconduites dans le cadre du PIC 2bis :

> **Création et promotion d'outils d'informations**

Des outils répondant aux besoins seront proposés aux communes et aux partenaires pour soutenir leur travail d'accueil et de diffusion d'une information cohérente et de qualité. Une 13^e version de la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » sera mise à l'étude selon les besoins décelés sur le terrain et l'évolution de la population étrangère. La version en allemand, langage simplifié, sera largement diffusée. Un accent sera placé sur l'alimentation de la page Facebook et du site Internet. Le recours à d'autres médias sociaux sera envisagé en fonction des besoins et des publics-cibles.

> **Séances d'accueil adaptées dans le domaine de l'asile et des réfugiés**

Les séances d'accueil impulsées, notamment dans le cadre des projets spécifiques mis en œuvre par les organisations mandataires du domaine de l'asile et des réfugiés, se poursuivent. Elles concernent en particulier les publics issus de la procédure accélérée et du programme de

Réinstallation. Depuis 2019, un projet d'ateliers est proposé en vue d'accompagner les personnes sur le chemin de l'autonomie dès leur arrivée, avec une attention portée sur certains moments-clés. Les séances collectives comprennent l'intervention des acteurs du réseau (domaines de la sécurité et de la santé, notamment), en vue d'une approche coordonnée.

> **Appel à projets « Accueil et informations »**

L'appel à projets « Accueil et informations » a fait ses preuves. Il restera étendu aux communes, aux partenaires associatifs et aux structures étatiques pour répondre aux besoins spécifiques. Il continuera à prendre en compte les cours d'intégration sur la vie quotidienne.

> **Développements de projets pour des publics spécifiques du domaine de l'asile et des réfugiés**

Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, il est prévu de mettre en place une stratégie de promotion de la primo-information ainsi qu'un système d'évaluation des effets des mesures. Cette démarche est impulsée par le développement du projet « Welcome ! ». Celui-ci désigne désormais une démarche globale visant à consolider la primo-information. Cette démarche assure la cohérence avec les projets spécifiques du domaine et les outils développés sur le terrain, la brochure cantonale susmentionnée ou encore les projets associatifs. La mise en place d'une banque documentaire d'informations et de ressources est intégrée au projet.

Ce projet global vise notamment à affermir la collaboration entre les acteurs (organisations mandataires, services étatiques, associations) et à sensibiliser les équipes sur le terrain aux objectifs de l'intégration. Des synergies sont renforcées avec le domaine des langues, selon l'approche « fide ». Le développement d'outils de primo-information, notamment les séances collectives et les ateliers thématiques, se poursuit. Celui-ci intègre une dimension participative pour s'adapter davantage aux besoins des publics-cibles (deux sondages prévus en 2021).

> **Création de synergies entre les acteurs impliqués dans la primo-information**

Comme les besoins en primo-information se rejoignent souvent en ce qui concerne les publics LEI et LAsi, l'IMR et le SASoc continueront à travailler en étroite collaboration pour créer et proposer les outils, les supports et les démarches les plus adéquates en s'appuyant sur les besoins du terrain et sur des « *good practices* » développées par d'autres acteurs cantonaux et nationaux. Des séances ad hoc SASoc-IMR se tiendront sur une base régulière. Les synergies entre l'IMR, le SASoc, les mandataires du domaine asile et réfugiés, les services étatiques du « Groupe-réseau PIC », les communes et les associations seront stimulées et renforcées, notamment dans l'objectif d'atteindre des publics hétérogènes en termes de ressources et de besoins.

Les mesures déployées dans le cadre du PIC 2bis en matière de primo-information soutiennent également la réalisation des objectifs AIS. A cet effet, plusieurs combinaisons de mesures seront effectuées, notamment avec les domaines du conseil, de la langue, de la formation, de l'employabilité et du vivre-ensemble.

Aucune mesure du PIC 2 ne sera abandonnée, de même qu'aucune nouvelle mesure ne sera créée. Des nouveaux projets pourront émerger sur la base des besoins identifiés par les acteurs du terrain.

1.2. Conseil

Le « Conseil » reste transversal aux différents domaines du PIC. Comme ses effets ne sont visibles que sur le long terme, les orientations prises durant le PIC 2 se poursuivront. Par souci d'efficacité et de cohérence, certaines mesures sont néanmoins fusionnées ou réorientées en fonction des trois publics-cibles au cœur des objectifs stratégiques de ce domaine :

- > les migrant-e-s avec un focus sur les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés ;
- > les structures dites « ordinaires » et autres professionnel-le-s ;
- > la population au sens large.

L'IMR, en collaboration avec le SASoc, s'investit prioritairement dans le renforcement et l'ancrage durable du conseil dans les structures ordinaires. Même s'il continue à répondre à des besoins individuels, il priorise le soutien des institutions et des communes au service de toute la population et, par conséquent, des migrant-e-s (administrations communales, Fribourg pour tous FpT, Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC, Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS, Service de la population et des migrants SPoMi, etc.). Il pérennise sa collaboration privilégiée avec FpT, une institution qui a un rôle d'orientation, de soutien, d'observation et d'identification d'éventuels besoins émergeant dans la population fribourgeoise. En interaction avec d'autres acteurs plus spécialisés (Coordination des cours de langues pour migrant-e-s Fribourg COLAMIF, la Plateforme Jeunes PFJ, Service de la formation professionnelle SFP, SOPFA, services communaux de coordination pour la scolarisation des enfants migrants, etc.), il reste attentif à des besoins spécifiques ainsi qu'à des lacunes qui nécessiteraient des développements supplémentaires. A titre illustratif, les changements en lien avec la LEI ont nécessité des échanges plus fréquents avec le SPoMi.

Les personnes-relais sont également formées et accompagnées pour répondre aux besoins exprimés par des Fribourgeois-e-s avec un parcours migratoire, par des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés ainsi que par des associations. De nouveaux répondant-e-s communaux seront nommés à la suite des élections communales de 2021. Sur la base d'un sondage effectué durant le PIC 2, une clarification du rôle et des attentes de cette fonction sera proposée au début de leur mandat.

Le conseil individualisé des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés est au cœur des mandats octroyés à ORS et à Caritas Suisse dans le domaine de l'intégration. Les personnes admises à titre provisoire et réfugiées bénéficient d'un conseil spécialisé en intégration sociale et professionnelle basé sur le coaching et le case management (suivi individualisé des cas). La participation active à cette mesure fait l'objet d'un contrat d'intégration avec la personne concernée. Il définit les droits et devoirs des bénéficiaires ainsi que les modalités de collaboration. Les professionnel-le-s évaluent les ressources et les besoins de la personne bénéficiaire et établissent avec elle un projet d'intégration et un plan d'action. Ils se chargent de leur mise en œuvre, de leur suivi régulier et des ajustements nécessaires.

Dans une logique de durabilité, les trois premières mesures de ce domaine restent inchangées dans le PIC 2bis :

> **Renforcement des partenaires actifs dans le conseil**

FpT reste le partenaire-clé de cette mesure, mais des échanges avec le SOPFA en lien avec la formation ou la reconnaissance des diplômes pourront également être envisagés. Des synergies avec la stratégie Senior+ seront également explorées.

> **Conseil spécialisé à l'intégration pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés**

Cette mesure centrale se poursuit en intégrant les objectifs et les attentes relevant de l'AIS.

> **Implication de personnes-relais dans des mesures spécifiques**

Une nouvelle formation est prévue en 2022-23 avec un accent envisagé sur l'accès à la santé. Par ailleurs, les prestations développées dans le cadre de l'AIS, comme « Train the Trainers », sont intégrées au PIC 2bis.

Les mesures suivantes sont le fruit d'adaptations, voire de fusions :

> **Organisation de séances d'échanges**

Cette mesure englobe désormais l'« Animation du groupe-réseau PIC », l'« Organisation de séances d'échanges à l'attention des répondant-e-s communaux » et des partenaires de projets ajoutés en cours de PIC 2. Cette fusion de mesures est cohérente, car toutes ont en commun le même objectif : conseiller et renforcer les partenaires, échanger des compétences, des connaissances et des pratiques. Ces séances sont adaptées à l'actualité et aux besoins des différents publics-cibles. Elles sont animées de manière interactive, égalitaire et participative.

> **Action de sensibilisation**

> **Semaine contre le racisme**

La mesure « Organisation et participation à des événements d'information, de communication et de sensibilisation » a été précisée et redimensionnée en « Une action de sensibilisation » (p. ex. la « Journée du Réfugié »). Quant à la « Semaine contre le racisme », elle est passée de la « Prévention du racisme » au « Conseil » pour valoriser son rôle de sensibilisation à l'attention de l'ensemble de la population. Les développements récents ont montré que cette campagne annuelle a un réel impact par l'ouverture des activités à tou-te-s, sa médiatisation et sa visibilité sur les réseaux sociaux.

> **Organisation de séances d'échanges « Diversité culturelle »**

Cette mesure a évolué dans le cadre du PIC 2 et s'est de plus en plus orientée vers la lutte contre les discriminations. L'idée est de dépasser une approche culturelle pour amener des réflexions sur le racisme structurel. Par conséquent, elle a été déplacée dans le domaine « Protection contre la discrimination ».

Les mesures suivantes ne seront pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis :

> **Rôle de conseil et d'expertise**

> **Production et adaptation d'outils de communication**

Ces mesures n'ont plus de sens en tant que telles. En revanche, elles font partie intégrante de la stratégie de mesures comme la « Semaine contre le racisme », « Développement d'outils en primo-information » ou « Organisation de séances d'échanges ».

1.3. Protection contre la discrimination

Dans le PIC 2, un accent prioritaire a été placé sur ce domaine. Ce renforcement s'est opéré par la mise en place de la Semaine contre le racisme. Elle se déroule chaque année, est consacrée à une thématique spécifique, co-construite avec les partenaires de projets et rendue visible par une communication plus diversifiée. Au niveau des contenus, une transition de la diversité culturelle vers des enjeux nommant explicitement le racisme – aussi au niveau structurel – a eu lieu. Des

nouvelles collaborations ont pu être établies, notamment avec des associations engagées dans la prévention du racisme, les secteurs culturels et scolaires ainsi que les médias locaux (RadioFribourg/Freiburg, pages Jeunes des journaux, communication des TPF, etc.). L'implication des déléguées communales dans la Semaine contre le racisme s'est aussi développée. Par exemple, la Ville de Bulle coordonne des actions au niveau local dans ce contexte. Ces évolutions ont été accompagnées par des moments de formation, de réflexions et d'échanges avec les partenaires de projets, mais aussi au sein de l'IMR. Enfin, une consolidation du service de consultation et de prévention du racisme dans le canton de Fribourg « se respecter » et la promotion de ses prestations étaient également un objectif important du PIC 2.

Le PIC 2 a permis d'identifier plusieurs défis :

- > cette thématique continue à susciter de fortes émotions dans notre société et à rester un tabou dans certains contextes ;
- > les activités proposées dans le cadre de la Semaine contre le racisme intéressent souvent des personnes déjà convaincues. Comment atteindre d'autres publics ? ;
- > la réalité et l'engagement de personnes discriminées sont encore insuffisamment placés au centre des réflexions et des actions ;
- > la Semaine contre le racisme mobilise un nombre important de partenaires de projets. Comment les motiver à réaliser des projets également à d'autres moments de l'année ? ;
- > « se respecter » mérite d'être mieux connu hors Ville de Fribourg et, spécifiquement, dans la partie germanophone du canton ;
- > certains partenaires ont toujours des difficultés à faire la distinction entre des projets de « Prévention du racisme » et d'« Agir ensemble », notamment en termes d'objectifs. Le travail de sensibilisation et de formation est un processus sur le long-terme.

Dans le cadre du PIC 2bis, des mesures seront mises en place pour répondre aux défis précités. Concrètement, les mesures reconduites, voire adaptées, sont les suivantes :

> **Organisation de séances d'échanges pour des « structures égalitaires et sans discriminations »**

De 2018 à 2021, cette mesure était inscrite dans le domaine « Conseil » et se focalisait sur la « Diversité culturelle dans la pratique professionnelle ».

> **Appel à projets « Prévention du racisme »**

Son principal objectif sera la diversification des partenaires et le renforcement de leurs actions tout au long de l'année.

> **Consolidation et développement de « se respecter »**

Un focus particulier sera mis sur la promotion et le bilinguisme de l'offre.

> **Semaine contre le racisme**

Orientée vers la sensibilisation de la population et des structures, la Semaine contre le racisme sera intégrée au domaine « Conseil » dès le PIC 2bis.

Par rapport au PIC 2, seule la mesure « Accès à la justice » ne sera pas reconduite, car réalisée entre 2018 et 2021.

2. Pilier 2 : Formation et travail

2.1. Langue

Le dispositif d'encouragement de l'apprentissage des langues soutenu par le biais du PIC et de l' AIS met l'accent sur un apprentissage accessible, contextualisé et adapté aux besoins en matière de communication des personnes migrantes. Des cours de français ou d'allemand sont proposés dans tous les chefs-lieux des districts fribourgeois par des prestataires expérimentés, formés et engagés. A signaler, aussi, que l'offre existante a vécu une diversification importante en termes de niveau, de format et de fréquence afin de pouvoir tenir compte d'un groupe d'apprenant-e-s très hétérogène (parcours formatifs, attentes, disponibilités, etc.). Le dispositif précité a été évalué dans le cadre du PIC 2 par l'Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg. Les résultats de cette évaluation complètent les rapports produits par les prestataires cofinancés ainsi que les visites de projets, menées par l'IMR et le SASoc.

Le PIC 2bis permettra de renforcer l'offre mise en place et de consolider sa qualité. Cette offre est dispensée par une vingtaine de prestataires, pour la plupart des associations et des communes. Dans une première phase de construction et de développement, il était nécessaire de pouvoir impliquer un nombre important de prestataires, via des appels à projets lancés tous les deux ans. Cependant, cette deuxième phase, impulsée par le PIC 2bis, vise une stabilisation de l'offre et de ses prestataires. Des premières réflexions seront entamées en vue d'une éventuelle transition vers des mandats de prestations avec des partenaires ciblés dès le PIC 3.

Un autre aspect, déjà initié durant le PIC 2, concerne la coordination des prestations et des modalités de financement entre l'IMR, le SASoc et le SOPFA. Ce dernier a lancé, en 2020, son propre programme favorisant l'acquisition et le maintien des compétences de base chez les adultes. Afin d'assurer la complémentarité des subventions octroyées, l'appel à projets de l'IMR dans le cadre du PIC 2bis se focalisera spécifiquement sur l'apprentissage des langues locales. La promotion des autres compétences de base sera, en principe, confiée au SOPFA.

Les mesures reconduites, voire adaptées, dans le cadre du PIC 2bis sont les suivantes :

> **Lancement d'un appel à projets « Apprentissage des langues »**

Comme précité, l'intitulé de l'appel à projets ainsi que ses contenus ont évolué, de manière à se distinguer du programme du SOPFA. Cet appel à projets est publié tous les deux ans, conjointement à celui relatif à la petite enfance. A signaler que certains projets lient l'apprentissage des langues locales à l'encouragement précoce.

> **Poursuite des prestations en matière d'acquisition et de maintien des compétences de base pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés**

Pour le domaine de l'asile et des réfugiés, une évaluation du dispositif « Bases de langues » (BDL) a été effectuée en 2020. Celle-ci a mis en lumière un potentiel d'amélioration quant à l'atteinte des objectifs fixés par le PIC et l' AIS dans le domaine de l'encouragement de la langue. Le parcours est intensifié en 2021 de façon ciblée selon le potentiel des personnes et leur projet (profilage) dans le cadre d'une expérience pilote (B2L) et dans la limite des ressources disponibles. Cette approche met l'accent sur l'utilisation de la langue en situation sociale et professionnelle. Elle vise également à accélérer le processus d'intégration, notamment en vue de proposer rapidement des prestations pour les personnes en procédure d'asile étendue.

Des ateliers thématiques et récréatifs ont été mis en place en 2019 pour permettre aux personnes de maintenir ou d'approfondir leurs compétences linguistiques selon une approche spécifique

d'apprentissage de la langue. L'échange de pratiques entre les prestataires des cours de langues, le développement de la qualité (notamment via « fide »), l'intégration de nouvelles approches et d'outils numériques (spécifiquement les TIC) ainsi que la collaboration avec les structures ordinaires se poursuivent. Dans le cadre du dispositif BDL, une analyse est en cours en vue de la labellisation « fide ».

> **Cofinancement des modules de formation « fide » et organisation de journées de formation et d'échanges (COLAMIF, « fide ») pour des prestataires de cours de langues subventionnés et/ou faisant partie de la plateforme COLAMIF**

Une nouvelle convention ad hoc sera signée à cet effet avec l'Ecole-Club Migros, organisatrice des modules.

Les journées « fide » continueront à être mises sur pied par un groupe de travail interdisciplinaire. Les moments de formation et d'échanges proposés par la COLAMIF évolueront en fonction des besoins des membres de la plateforme.

Ces développements contribuent à la réalisation de l' AIS ; aucune nouvelle mesure a été mise en place dans ce contexte.

Par rapport au PIC 2, deux mesures ne seront pas reconduites dans le cadre du PIC 2bis :

> **Evaluation du dispositif « Langue et formation »**

Cette évaluation a été finalisée en 2021. Ses enseignements et ses recommandations ont nourri l'élaboration du présent document.

> **Cofinancement de la validation de compétences en lien avec « fide »**

Cette offre n'a jamais été sollicitée.

2.2. Petite enfance

Le développement du domaine de la petite enfance dans le PIC s'articule autour de trois axes prioritaires : le subventionnement de projets relevant d'acteurs associatifs et communaux, la formation des professionnel-le-s et la coordination entre les structures impliquées (financièrement) dans ledit domaine.

De 2020 à 2021, l'IMR a cofinancé six projets relevant de la petite enfance et visant deux publics : les parents migrants et les enfants en âge préscolaire. Ces projets ont pour but de préparer l'entrée à l'école, favoriser l'égalité des chances tout au long de la scolarité et construire des fondations solides en vue d'une insertion socioprofessionnelle durable. Pour ce qui est des parents, les mesures sont destinées à valoriser leurs ressources, renforcer leurs compétences éducatives et les orienter vers l'offre existante. A signaler que l'encouragement précoce est également favorisé dans le cadre des cours de langues locales « parents-enfants » (13 projets subventionnés en 2020 et 2021). A l'instar des cours de langues, des premières réflexions seront entamées dans ce domaine pour une éventuelle transition vers des mandats de prestations avec des partenaires ciblés dès le PIC 3.

Pour ce qui est de la formation des professionnel-le-s, le PIC 2 a permis de clôturer le module « Renforçons le réseau des acteurs de la petite enfance », proposé dans chaque district fribourgeois. Le PIC 2bis pourra être déployé pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre d'un rapport de synthèse desdits modules. Ces recommandations contribueront également au futur concept cantonal en matière d'encouragement précoce. Un premier aspect positif à relever concerne les synergies créées entre des personnes œuvrant dans le domaine de la petite enfance dans un même contexte local.

Enfin, au fil des dernières années, un travail de coordination au niveau des structures cantonales impliquées dans le développement de la petite enfance a été mené. Ce travail a donné lieu à la constitution d'une plateforme interinstitutionnelle, sur proposition du Bureau de la promotion de l'enfance et de la jeunesse BPEJ et de l'IMR. Cette plateforme a d'ores et déjà contribué à clarifier les rôles de chaque structure et sera notamment sollicitée en vue de la réalisation d'un concept cantonal en matière d'encouragement précoce. Elle favorise également la prise de contact entre acteurs impliqués en vue de solutionner des problématiques concrètes. Cette plateforme a en outre facilité la transmission d'une communication Covid-19 coordonnée aux partenaires du domaine « Petite-enfance ».

Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, un programme global a été mis en place depuis 2020 en faveur de l'encouragement précoce et des compétences parentales. Celui-ci s'inscrit dans la politique cantonale pour l'enfance et la jeunesse et développe des synergies avec les autres secteurs concernés (santé, école, communes, associations). Sa mise en œuvre est facilitée grâce aux ressources que compte la plateforme interinstitutionnelle susmentionnée. Ses axes stratégiques sont la promotion des prestations existantes, l'impulsion de mesures spécifiques, l'implication des parents dans les mesures, la mise en place d'accompagnements de groupes vers les prestations, la collaboration avec l'école obligatoire ainsi qu'avec les communes ou encore la mise en place d'indicateurs de suivi.

Le domaine de la petite enfance est devenu prioritaire avec l'AIS. Dans le contexte du PIC 2bis, une attention particulière sera donnée au développement de ce nouveau « réflexe petite-enfance » auprès des équipes sur le terrain ainsi dans le cadre des collaborations avec les acteurs du domaine pour renforcer les synergies.

Les mesures reconduites, voire adaptées, dans le cadre du PIC 2bis sont les suivantes :

> **Appel à projets « Encouragement précoce »**

Cet appel à projets est lancé tous les deux ans, conjointement à celui relatif à l'apprentissage des langues locales. A signaler que certains projets lient l'encouragement précoce à l'apprentissage des langues locales.

> **Accès renforcé aux prestations d'encouragement précoce, notamment pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés**

Cet aspect a particulièrement été renforcé au moyen de la mesure AIS « Développement de prestations d'encouragement précoce spécifiques pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés ». Les prestations ainsi développées permettent de répondre aux besoins des populations concernées et d'atteindre les objectifs définis dans l'AIS.

La période du PIC 2bis contribuera à identifier des publics particulièrement défavorisés nécessitant des mesures adéquates qui seront développées et mises en œuvre de 2022 à 2023.

> **Réalisation de mesures et d'outils à l'intention des acteurs de la petite enfance**

Ces mesures seront réalisées en convergence avec les enseignements tirés du module de formation « Renforçons le réseau des acteurs de la petite enfance » (cf. ci-dessus). Il s'agit d'une nouvelle mesure du PIC 2bis.

> **Plateforme interinstitutionnelle « Encouragement précoce »**

Cette plateforme contribuera notamment à l'élaboration d'un concept cantonal en matière d'encouragement précoce, comme précité.

Par rapport au PIC 2 et à l'AIS, deux mesures ont été fusionnées avec les mesures précédentes :

> **Module de formation « Renforçons le réseau des acteurs de la petite enfance »**

Ce module aura d'ores et déjà été proposé dans tous les districts fribourgeois. Cependant, les enseignements tirés se concrétiseront d'une part dans des nouveaux outils pour les partenaires concernés ; d'autre part, ils nourriront les réflexions relatives au concept cantonal en matière d'encouragement précoce.

> **Développement de prestations d'encouragement précoce spécifiques pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés**

La phase de développement a abouti à 10 nouvelles prestations qui sont maintenues et qui font partie intégrante du PIC 2bis.

2.3. Aptitude à la formation et employabilité

Pour être efficaces, les politiques d'intégration liées à l'employabilité doivent viser les bénéficiaires, les réseaux de soutien et les entreprises. Durant le PIC 2, l'IMR et le SASoc ont instaurés des liens solides avec les partenaires socioéconomiques dans le cadre d'échanges bilatéraux ou de participation à des projets communs (p. ex. projet-pilote « Vitamin F », « Start ! Forum des métiers », plateforme FRIntegration, films de promotion du préapprentissage et de l'apprentissage pour les jeunes du domaine de l'asile et des réfugiés, Prix Migration et Emploi).

La problématique de la validation des acquis, à laquelle l'IMR a contribué par le cofinancement d'une étude cantonale ad hoc, demeurera entre les mains des structures ordinaires (SFP et SOPFA). Dans ce domaine, l'IMR sera disponible en soutien, le cas échéant.

Si la question de l'employabilité est davantage concentrée sur le public du domaine de l'asile et des réfugiés, le SASoc et l'IMR continueront à réfléchir ensemble sur cette thématique. En effet, les enjeux rencontrés par les jeunes d'origine migrante arrivés tardivement en Suisse sont sensiblement les mêmes. Des synergies à ce niveau méritent donc d'être mises en perspective, avec les partenaires concernés (PFJ, SFP, SOPFA, etc.), et en coordination avec les prestations existantes (classes d'intégration EPAI, semestres de motivation SeMo, semestres de préformation PréFo, préapprentissage ordinaires ou d'intégration PAI).

Les prestations spécifiques et individualisées ont avant tout été mises en œuvre dans le domaine de l'asile et des réfugiés. La priorité fixée à ORS et Caritas Suisse reste, d'une part, la préparation adéquate des candidat-e-s à la prise d'un emploi et, d'autre part, le développement du réseau d'entreprises partenaires. Il est donc crucial de disposer d'une boîte à outils variée et adaptable aux différentes situations individuelles.

Parce qu'elles ont démontré leur efficacité, la majorité des mesures promulguées dans le PIC 2 seront maintenues dans le PIC 2bis :

> **Maintien de l'activité par les Programmes d'occupation**

Cette mesure a subi une profonde réorganisation puisque les Programmes d'occupation mis en œuvre par ORS sont divisés depuis 2020 en Programmes de préformation et Programmes d'occupation. L'évaluation du potentiel d'employabilité des bénéficiaires fait partie intégrante des deux types de programmes, mais le premier vise la préparation à l'insertion professionnelle, alors que le second permet d'acquérir un rythme de travail, une structure journalière et de développer des liens sociaux.

> **Mesures spécifiques d'accompagnement pour les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés**

Ce point regroupe toutes les mesures qui peuvent être activées par les responsables du conseil spécialisé à l'intégration et qui permettent d'atteindre les objectifs fixés dans l'AIS. Comme leurs objectifs sont semblables, les Programmes de préformation d'ORS, les programmes d'insertion organisés dans la Maison de la formation et de l'intégration MFI de Caritas Suisse et les structures de formation appliquée ont été ajoutés aux mesures existantes.

> **Renforcement de la collaboration avec les partenaires économiques**

L'IMR et le SASoc consolideront les partenariats avec les représentant-e-s de l'économie, les organisations du marché du travail OrTra, les prestataires de mesures liées à l'insertion socioprofessionnelle, les communes et l'Etat (aussi en tant qu'employeur). Ils co-organiseront des événements en lien avec l'intégration professionnelle des migrant-e-s et répondront aux invitations (« Start ! Forum des métiers », assemblées des organisations du monde du travail, apéritifs de l'économie locale dans les communes, etc.). La Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme CMR, avec le soutien de l'IMR, décernera, en 2023, le 7^e Prix Migration et Emploi.

> **Développement d'une stratégie de communication en vue d'encourager la formation et l'emploi des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés et des jeunes arrivés tardivement en Suisse**

Les bases de cette mesure ont été posées dans l'AIS. Celle-ci fait partie intégrante du PIC 2bis. Plusieurs projets sont inscrits dans le concept de communication, mais sont dépendants de l'évolution de la crise Covid-19.

Comme détaillé plus haut, les deux mesures suivantes ne sont pas activement reprises dans le cadre du PIC 2bis car elles ont été réalisées ou fusionnées avec d'autres mesures :

- > Optimisation de l'accessibilité à la validation des acquis et à la reconnaissance des formations ;
- > Développement de structures de formation appliquée.

3. Pilier 3 : Communication et intégration sociale

3.1. Interprétariat communautaire et médiation culturelle

Les prestations octroyées par le service d'interprétariat « se comprendre » pendant la durée du PIC 2 ont tout à fait répondu aux exigences de ses mandants. Par conséquent, pour la période 2022-2023, il est prévu de signer une nouvelle convention avec « se comprendre ».

Le nombre d'heures d'interprétariat a continué à augmenter au début du PIC 2, mais s'est ensuite stabilisé. Le prix de la prestation, resté fixe depuis des années, a été augmenté. Le Covid-19 a eu des incidences directes sur les demandes, les pratiques (augmentation du recours au téléphone et à la visioconférence) et la précarité économique de la majorité des interprètes.

Le développement de la plateforme Bhaasha a demandé des ressources importantes, de la flexibilité et des ajustements. Ce nouveau système permet aujourd'hui une meilleure gestion des demandes d'interprétariat. Il sait se montrer réactif par exemple en élaborant un module interne qui permet de mener un dialogue avec des participant-e-s dans des endroits différents. Les indicateurs de la convention seront revus en fonction de ces évolutions technologiques.

La diversité des partenaires montre le dynamisme et la pertinence des prestations de « se comprendre ». Certains partenariats existants (p. ex. Hôpital fribourgeois HFR, Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM) seront renforcés par la mise en place de procédures de collaboration. La pérennisation de la collaboration avec EX-pression et l'action de promotion de l'interprétariat auprès des services sociaux du canton sont prometteuses. En outre, le PIC 2bis permettra de sensibiliser de nouveaux acteurs (p. ex. les sages-femmes).

Le site Internet de « se comprendre » est dorénavant bilingue. Le nombre d'interprètes avec l'allemand comme langue de base évolue ainsi que le nombre d'heures dispensées. Des articles en allemand sont systématiquement intégrés à la newsletter. La promotion du service dans la partie germanophone du canton sera au cœur du PIC 2bis.

Dans un domaine de plus en plus concurrentiel, la question de la formation des interprètes est centrale. L'augmentation du taux de certification des interprètes demeure un objectif premier pour le PIC 2bis. Une demande de subvention extraordinaire a été octroyée pour soutenir cet objectif dans le cadre du PIC 2. D'autres mesures seront prises en fonction de l'évolution de la situation, même si des inquiétudes demeurent par rapport aux exigences d'INTERPRET de plus en plus élevées et pas toujours en adéquation avec les besoins du terrain.

Durant le PIC 2, une première rencontre avec les cantons du Jura et Berne francophone a été organisée pour penser des synergies (objectifs stratégiques) en vue du PIC 3.

Dans ce contexte, les mesures du PIC 2 sont maintenues et aucune nouvelle mesure n'est prévue :

> **Consolidation et adaptation des prestations d'interprétariat communautaire**

La mesure « Développement de la formation des interprètes » est dorénavant intégrée à la mesure « Consolidation et adaptation des prestations d'interprétariat communautaire ». En effet, la formation est une des garanties de la consolidation des prestations. La promotion dans la partie germanophone du canton sera un autre axe central.

> **Sensibilisation de partenaires spécifiques aux apports de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle**

Après les services sociaux en 2021, d'autres actions seront proposées en fonction des observations et des besoins recensés, notamment en ce qui concerne l'accompagnement à l'intégration. L'idée est toujours de démontrer la plus-value de l'interprétariat et de la médiation ainsi que la nécessité d'un budget spécifique. « se comprendre » a participé à une conférence au sein de la Haute école de travail social Fribourg HEFR-TS et a pris des contacts pour intervenir dans des formations à la Haute école pédagogique HEP.

3.2. Vivre ensemble

Déjà dans le cadre du PIC 2, l'IMR et le SASoc ont voulu privilégier l'« Agir ensemble » sur le « Vivre ensemble ». Ce choix met le focus sur les processus collectifs, la co-construction, la participation, l'échange, la valorisation des ressources et la prise en compte des besoins de chacun. Ces principes, au cœur de l'appel à projets, se rapprochent des dynamiques stimulées par la Commission fédérale des migrations CFM dans le cadre du « Nouveau Nous ».

Cette approche a fait émerger la nécessité de renforcer l'inclusion des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés dans des projets d'agir ensemble. En effet, comme toute la population, ces dernières ont accès à des activités organisées par leur commune ou des associations locales pour favoriser leur intégration sociale. Des mises en réseaux d'acteurs du domaine (SASoc, IMR, ORS, Caritas Suisse, FpT, communes, associations, etc.) et une meilleure connaissance de

l'offre permettent de stimuler la participation sociale de tou-te-s. Par conséquent, il importe que les équipes sur le terrain soient davantage sensibilisées aux objectifs de l'agir ensemble. Les bénévoles œuvrant avec Caritas Suisse et ORS y ont également un rôle à jouer. En ce sens, il est prévu que leurs activités soient clarifiées dans un concept de référence, au même titre que le domaine de la petite enfance et du soutien parental, qui dispose d'un programme spécifique depuis 2020.

En parallèle, la Covid-19 a entraîné une baisse du nombre de projets déposés dans ce domaine et a rendu plus visible la précarité financière de certaines associations, pourtant très actives. Des réflexions en lien avec le financement par projets seront nécessaires en prévision du PIC 3.

Finalement, la démarche « Communes sympas » implique aujourd'hui huit communes fribourgeoises. Fort du constat qu'un soutien politique solide est indispensable à son ancrage durable, un accent particulier sera placé sur le renforcement du lien avec les conseillers et conseillères communaux, notamment les personnes nouvellement élues en 2021. L'IMR continuera à rester à l'écoute des besoins spécifiques des communes et les soutiendra dans l'évolution de leur projet au niveau local (p. ex. formations « Agent-e-s sympas » par quartiers à Fribourg, synergies entre les communes germanophones). Le SASoc sera attentif à faire le lien avec les publics relevant du domaine de l'asile et des réfugiés. Compte tenu des fusions de communes, les Préfets de districts pourraient aussi jouer un rôle-clé dans le développement de cette démarche participative.

Outre la stratégie basée sur le décloisonnement des mesures, la promotion de l'intégration sociale fait l'objet de plusieurs impulsions dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Pour le PIC 2bis, il est prévu de renforcer l'accompagnement social, notamment en faveur des publics fragilisés, la collaboration avec les associations qui soutiennent l'agir-ensemble et en particulier celles qui participent à la promotion de la santé mentale, ou encore le développement d'un concept dans le domaine du bénévolat pour soutenir la société civile dans ses initiatives. En ce qui concerne le domaine de l'asile et des réfugiés, les axes stratégiques dans ce domaine pour la durée du PIC 2bis sont, d'une part, de découvrir et, d'autre part, d'expérimenter les prestations grâce à des accompagnements sociaux. Ces prestations s'inscrivent de préférence dans un contexte local et peuvent être spécifiques au domaine de l'intégration ou ouvertes à tout public.

Depuis la mise en œuvre de l' AIS, la participation sociale pour tous devient un objectif formel ; parallèlement, la fragilité de certains publics a été reconnue. Ce domaine est renforcé par l'intermédiaire des mesures susmentionnées, dont la cohérence est renforcée par le biais de la stratégie globale d'insertion sociale prévue dans le cadre de l' AIS.

Les mesures reconduites, voire adaptées ou étendues dans le cadre du PIC 2bis sont les suivantes :

> Poursuite et extension de « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde »

- > des échanges entre conseiller-ère-s communaux en charge du dicastère de l'intégration seront mis en place. Cette mesure permettra d'informer les personnes fraîchement élues, valoriser les expériences des « anciennes », favoriser les échanges de pratiquer ainsi que la recherche de solutions co-construites ;
- > dans une volonté de sensibilisation et d'augmentation du nombre de communes en projet, des rencontres avec les préfets seront organisées ;
- > des capsules vidéo, réalisées en 2021 pour donner la parole aux différents acteurs de « Communes sympas », seront diffusées, notamment dans le cadre des séances de présentation de la démarche ;
- > les journées d'échanges « Communes sympas » ainsi que les formations (continues) annuelles pour les agent-e-s sympas continueront à être proposées.

> **Appel à projets « Agir ensemble »**

Des réflexions auront lieu, notamment avec la Ville de Fribourg, pour faire évoluer son contenu en vue du PIC 3.

> **Concept-cadre de bénévolat dans le domaine de l'asile et des réfugiés**

Le développement d'activités bénévoles par le public relevant de l'asile et des réfugiés ou en faveur de celui-ci passe principalement par un travail de coordination assuré directement par les organisations mandataires ainsi que par la collaboration avec des associations actives dans le domaine. Pour assurer la cohérence des activités développées, il est opportun d'élaborer un concept-cadre.

> **Soutien personnalisé pour favoriser la participation sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés**

La promotion des activités organisées au plan local ou par les associations, l'accompagnement vers de telles prestations pour tous les publics, en particulier lorsque leur fragilité constitue un frein, le développement d'une connaissance réciproque entre les acteurs du domaine (SASoc, IMR, ORS, Caritas Suisse, FpT, communes, associations, etc.), la sensibilisation des équipes sur le terrain aux nouveaux objectifs induits par l' AIS en matière d'intégration sociale et globalement le développement de possibilités de participation sociale seront au cœur de cette mesure. Un projet stimulé par le SASoc et l'IMR pourrait être envisagé afin d'impulser de nouvelles pratiques.

Il est à signaler, enfin, que la valorisation du bénévolat concernera dorénavant en priorité le domaine de l'asile et des réfugiés. Tous les ajustements relatifs à ce domaine spécifique ont été stimulés par la mesure AIS *Développement d'une stratégie globale d'insertion sociale*. Les bases de cette stratégie étant formalisées, cette mesure n'est pas reprise dans le PIC 2bis. A part celle-ci, toutes les autres mesures sont maintenues.

III. Liste des abréviations

ACF	Association des communes fribourgeoises
AIS	Agenda Intégration Suisse
ARG	Association régionale de la Gruyère
BEF	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
CCPSP	Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention
CCSIEM	Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CEJ	Commission de l'enfance et de la jeunesse
CFSS	Centre fribourgeois de santé sexuelle
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CJD	Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
CMR	Commission cantonale pour l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme
COLAMIF	Coordination cantonale cours de langues migrant-e-s
COSI	Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration
CRf	Croix-Rouge fribourgeoise
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DOA	Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht
DoSyRa	Dokumentation System Rassismus
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice
EMS	Etablissement médico-social
EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle
FIDE	F rançais – I taliano – D eutsch
FpT	Fribourg pour tous
HarmoS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
HEFR-TS	Haute école de travail social de Fribourg
HFR	Hôpital fribourgeois
IMR	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
LAsi	Loi fédérale sur l'asile
LASoc	Loi sur l'aide sociale
LCO	Cours de langue et culture d'origine
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et sur l'intégration

LFCo	Loi sur la formation continue
LInt	Loi sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme
LSu	Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités
MF	Mariage forcé
MGF	Mutilation génitale féminine
OA 2	Ordonnance sur l'asile relative au financement
OAs	Ordonnance sur l'asile
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OInt	Ordonnance sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme
OrTra	Organisation du marché du travail
PIC 1	Programme d'intégration cantonal 2014-2017
PIC 2	Programme d'intégration cantonal 2018-2021
PIC 2bis	Programme d'intégration cantonal 2022-2023
RFSM	Réseau fribourgeois de santé mentale
RMNA	Requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés
SAINEC	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil
SASoc	Service de l'action sociale
SCEPM	Service de contact école – parents migrants
SEI	Service éducatif itinérant
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SEnOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SESAM	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide
SFP	Service de la formation professionnelle
SMC	Service du médecin cantonal
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPE	Service public de l'emploi
SPO	Service du personnel et d'organisation
SPoMi	Service de la population et des migrants
SSF	Service des subsides de formation
SSP	Service de la santé publique
TIC	Technologies de l'information et de la communication

IV. Annexes

- > Grille des objectifs
- > Plan de financement